

Contactez-nous
dès maintenant :
031 310 67 13 ou
devisen@valiant.ch

Paiements

Opération à terme (Forward)

Vous souhaitez acheter ou vendre une monnaie à une date ultérieure, mais en fixer le cours du change dès aujourd'hui? L'opération à terme est la solution qu'il vous faut.



En bref

- Sécurité des cours et de la planification en matière de taux de change
- Jusqu'à une durée de cinq ans
- Mise à disposition des liquidités pas avant la date de règlement



Mise en œuvre selon les options choisies

- Les opérations de change à terme vous permettent de minimiser le risque de change et d'ajuster le change de devises en fonction de votre flux de paiements
- C'est vous qui décidez des monnaies, du montant et de la durée lors de la conclusion
- Le cours à terme est calculé en fonction du cours au comptant offert par Valiant et de la différence de taux jusqu'à l'échéance de l'opération à terme entre les deux monnaies (taux swap)

Opération de change à terme

L'opération de change à terme est un instrument de couverture classique et permet de garantir la marge de l'opération sous-jacente. Elle permet de couvrir des flux des paiements en monnaie étrangère jusqu'à une durée de cinq ans et de gagner en sécurité de planification. Il n'est pas recouru aux liquidités en monnaie locale avant l'échéance de l'opération à terme.

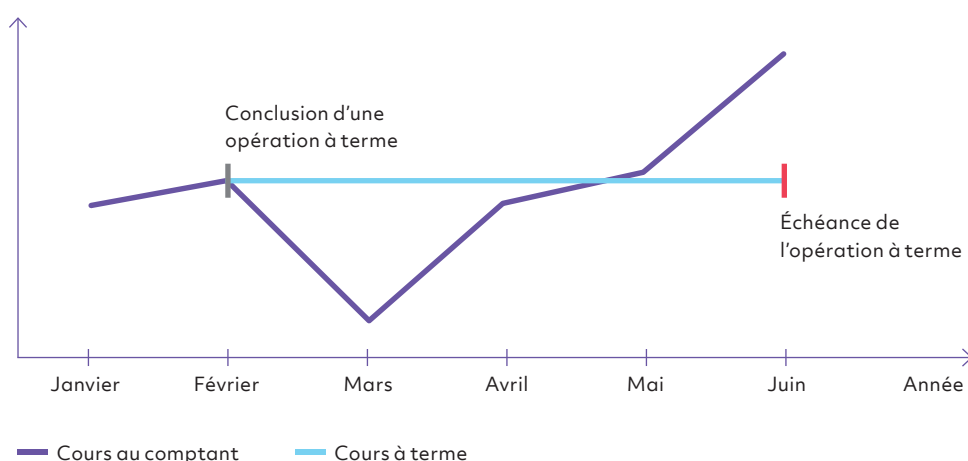
L'opération de change à terme est contraignante. Elle peut être résiliée avant terme par une transaction inverse.

Calcul du cours

Le cours à terme est calculé en fonction du cours au comptant offert par Valiant et de la différence de taux entre les deux monnaies (taux swap). Selon les monnaies utilisées, cela peut entraîner une majoration ou une minoration du cours au comptant.

Exemple

Un importateur d'appareils spéciaux a commandé en Allemagne des composants d'une valeur de 100 000 euros. Le délai de paiement est de quatre mois. L'importateur craint une hausse du cours de change EUR/CHF pendant cette période. Afin de minimiser le risque de change jusqu'à la date de paiement et de ne pas grever les liquidités en francs, il se couvre contre une hausse des cours en concluant une opération de change à terme.



Condition requise

- Comptes de devises correspondants
- Contrat d'opérations à terme sur devises et TOFF (Traded Options & Financial Futures)
- Limite de terme sur devise

Le présent document est une publicité

Le présent document a été créé par la Banque Valiant SA à des fins publicitaires. Il vise uniquement à vous informer. Le document ne constitue ni une offre, ni une invitation ou une recommandation à acheter ou à vendre certains produits, ni à effectuer des transactions ou à conclure un acte juridique quelconque. Il n'est pas le résultat d'une analyse financière. Avant de prendre une décision sur la base de ces informations, nous vous recommandons de prendre contact avec votre conseiller ou conseillère. Seules les personnes suffisamment averties des risques inhérents à la transaction envisagée et en mesure d'en supporter les éventuelles pertes financières devraient procéder à des opérations de placement. Par ailleurs, nous renvoyons à la brochure « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers », que vous pouvez commander auprès de nos services. Les rendements historiques et les scénarios de marché financier ne représentent pas de garantie ni une sécurité pour les fluctuations de valeur et de rendement courantes et futures. En dépit de tout le soin apporté et de l'utilisation de sources fiables pour toutes les informations, la justesse, la fiabilité, l'exactitude, l'actualité ou l'exhaustivité des informations présentées ne peuvent être assurées ni garanties. Les informations pertinentes sur les instruments et services financiers, telles que les prospectus ou les rapports annuels et semestriels des fonds de placement, peuvent être commandées gratuitement auprès de la Banque Valiant SA, Bundesplatz 4, Case postale, 3001 Berne. Dans les limites autorisées par la loi, la Banque Valiant SA décline toute responsabilité en cas de perte, qu'elle soit liée aux présentes informations ou consécutive aux risques inhérents aux marchés financiers. Ni l'original, ni aucune copie/photographie ou retranscription du présent document ne doivent être envoyés ou emportés aux États-Unis, ni être distribués ou remis à des citoyens américains au sens de l'US Securities Act de 1933 dans sa version actualisée.